REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

Arrêté
portant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des adjoints administratifs

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n°2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 12 février 2007 instituant une commission administrative paritaire compétente à l'égard des adjoints administratifs du ministère de l'agriculture et de la pêche;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats du 11 décembre 2018 pour le renouvellement de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des adjoints administratifs ;

Arrête :

Article 1er

La composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des adjoints administratifs est fixée ainsi qu'il suit :

A - Représentants de l'administration

Titulaires

- Monsieur Jean-Pascal Fayolle, chef du service des ressources humaines, président ;
- Monsieur Emmanuel Bouyer, adjoint à la sous-directrice de la gestion des carrières et de la rémunération ;
- Madame Simone Hayot, cheffe du bureau de gestion des personnels de catégorie B et C ;
- Madame Christine Mourrieras, inspectrice générale chargée de l'appui aux personnes et aux structures ;
- Monsieur Laurent Larivière, ingénieur général chargé de l'appui aux personnes et aux structures ;
- Madame Rekha Bernad, adjointe à la cheffe du bureau de la gestion des dotations et des compététences.

Suppléants

- Madame Laurence Venet-Lopez, adjointe au chef du service des ressources humaines ;
- Madame Béatrice Rolland, inspectrice générale chargée de l'appui aux personnes et aux structures ;
- Madame Anne-Sigrid Fumey, adjointe à la cheffe de bureau de gestion des personnels de catégorie B et C ;
- Madame Marie Haye, adjointe à la cheffe de bureau de gestion des personnels de catégorie B et C ;
- Monsieur Pierre-Henri Paulet, chargé de mission auprès de la cheffe du bureau de gestion des personnels de catégorie B et C ;
- Monsieur Damien Bailleul, chargé de mission auprès de la cheffe du bureau de gestion des personnels contractuels ;

B - Représentants des organisations syndicales

Titulaires

Adjoints administratifs principaux de 1ère classe

- Madame Martine Fontan (UNSA)
- Madame Isabelle Parent (FO)

Adjoints administratifs principaux de 2ème classe

- Monsieur Jérôme Lebon (FSU-CGT)
- Monsieur Benoît Pecqueur (UNSA)
- Madame France Vidal (CFDT)

Adjoints administratifs

- Madame Salama Echati Daoulabou (FSU- CGT)

Suppléants

Adjoints administratifs principaux de 1ère classe

- Maame Lydie Almeda (UNSA)
- Madame Nadine Jean-Baptiste (FO)

Adjoints aministratifs principaux de 2ème classe

- Madame Caroline Guiho (FSU-CGT)
- Madame Stéphanie Pfleger (UNSA)
- Madame Catherine Boissin (CFDT)

Adjoints administratifs

- N. (….) (FSU-CGT)

Article 2

L'arrêté du 2 décembre 2019 fixant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des adjoints administratifs est abrogé.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le, 29 JUIN 2020

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,
Pour le ministre et par délégation,

L' adjoint à la sous-directrice
de la gestion des carrières
et de la rémunération

Emmanuel BOUYER